Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 084-218401248-20250428-5952025-DE

Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0595-2025 Séance du 28 avril 2025

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

Date de convocation : 24 avril 2025
Nombre de conseillers : Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 10
Secrétaire de séance : Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON
Anne GRUAULT à Serge GRYNKORN

OBJET : Projet Terre des Pierres : Etat du stock foncier détenu par l'EPF

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*
***Vu** le PLU approuvé le 23 mars 2017,*
***Vu** la loi Climat et Résilience du 22 août 2021,*
***Vu** la zone AU2i, située quartier Terre des Pierres, route départementale n° 57,*
***Vu** le projet de la commune portant sur la création d'un écoquartier dans la zone 2AU comprenant des logements et des équipements publics,*
***Vu** la délibération n° 296-2019 du 20 juin 2019 portant approbation de la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Terre des Pierres avec l'EPF,*
***Vu** la convention d'intervention foncière signée avec l'EPF pour la période du 20 juin 2019 au 31 décembre 2024,*
***Vu** la délibération n°567-2024 du 14 novembre 2024 relative à la convention d'intervention foncière avec l'EPF pour le projet d'aménagement : Terre des Pierres*
***Vu** la convention d'intervention foncière signée avec l'EPF pour la période du 6 décembre 2024 au 31 décembre 2029,*

La Commune de Saumane-de-Vaucluse a renouvelé son partenariat avec l'EPF PACA pour le projet d'aménagement Terre des Pierres.
Conformément au terme de la convention, l'EPF doit fournir annuellement un état détaillé des biens en stock détenus au 31 décembre de l'année n-1

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 084-218401248-20250428-5952025-DE

PREND ACTE de l'état du montant des dépenses en stock au 31/12/2024

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance		Le Maire,
Laure LUXTON	MAIRIE DE SAUMANE DE VAUCLUSE R.F. 84800	Laurence CHABAUD GEVA

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.